

DISCOURS D'OUVERTURE

Introduction

Chère Madame,
Cher Monsieur,

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ouvre cette journée d'étude sur le thème
" Expertise médico-légale et indemnisation des personnes traumatisées crâniennes ".

Avant tout, je voudrais remercier toutes les personnes qui ont œuvré à sa bonne organisation que ce soit au niveau contenu qu'au niveau pratique.

Le thème est difficile à aborder. Il est vaste et traité différemment dans les différents pays européens.

Comment comparer ces législations et pratiques diverses ? Nous avons été aidés par Madame Elisabeth Vieux et par Maître de Callataÿ qui ont élaboré des questions et pistes de réflexion à proposer aux orateurs. Le réseau des membres d'EBIS a été mis à contribution pour choisir les orateurs au sein des différents pays.

Nous sommes conscients que cette journée est perfectible. D'autres orateurs auraient pu se joindre à nous. Mais vu le temps de parole imparti et le souhait de laisser suffisamment d'espace à chacun, il a fallu faire des choix.

Nous espérons que cette journée sera riche en échanges et peut être le point de départ vers d'autres débats plus pointus voire vers un désir d'harmonisation au niveau européen.

L'accident bouleverse toute une vie et par répercussion plusieurs vies, les proches aussi sont concernés.

Après l'épreuve du coma, de la rééducation et de la réadaptation, le blessé découvre peu à peu sa nouvelle vie et apprend à vivre avec ses séquelles qu'elles soient visibles ou invisibles. Souvent, ce sont les séquelles invisibles qui l'handicapent le plus : Troubles cognitifs (mémoire, attention, initiative, organisation, etc....); Les troubles comportementaux (désinhibition ou apathie) ; Les troubles psychoaffectifs (émotions émoussées ou exacerbées).

L'entourage aussi doit apprendre à vivre avec ces séquelles et leur versant invisible est sans doute le plus pesant et le plus difficile à concilier au quotidien.

Mais comment estimer de telles séquelles ? Comment rendre l'expertise fiable objective et prenant en compte tous les aspects invalidants qui sont d'autant plus difficiles à évaluer qu'ils se cachent sournoisement et n'apparaissent au grand jour que lors d'actes concrets de la vie quotidienne. Combien de blessés sont performants dans les tests neuropsychologiques

classiques mais sont devenus incapables de faire des courses ? Problème d'oubli, d'attention, de balayage visuel, fatigue, énervement,....

Il est évident, à l'heure d'aujourd'hui que cette expertise demande du temps, une approche globale de la personne avec des mises en situation systématiques.

Comment indemniser ? Comment évaluer tous les préjudices subis par le blessé ? Incapacités définitives ? Les séquelles visibles doivent être prises en compte pour le préjudice esthétique, le préjudice d'agrément, le pretium doloris, la nécessité éventuelle d'adaptation du domicile

et/ou du véhicule.... . Les séquelles invisibles entrent en ligne de compte pour le préjudice économique, moral ; Pour définir le besoin d'assistance, la nécessité éventuelle de mettre en place une protection des biens.

Comment évaluer les répercussions des séquelles visibles mais aussi et peut être surtout invisibles sur l'entourage ? Conjoint, enfants, parents ?

Comment s'assurer une égalité d'indemnisation entre tous les blessés ?

J'espère que cette journée permettra de répondre à ces différentes questions sous l'éclairage des différents pays européens représentés.

J'espère que le débat restera centré sur la personne blessée et que nous avancerons dans une volonté commune de juste réparation du dommage subi.

Même si l'aspect financier ne rendra jamais la vie comme avant, il est important en tous cas qu'il permette de poursuivre une vie de qualité après l'accident et ce, pour tous les membres de la famille.

Christine CROISIAUX